



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ORNAISONS

Séance du 4 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune d'ORNAISONS, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, en mairie provisoire au 8 av. St Marc, sous la Présidence de M. Gilles CASTY, Maire.

Présents : Gilles CASTY - Sébastien GASPARINI - Claire CHAOUAT - Xavier SOLER - Muriel SAEZ - Éric GALEYRAND - Cathy GARCIA - Malik MEKHATRIA - Elsa GIOVANNINI - François RICHARD - Vincent DEGLAME - André BARSALOU

Procurations : Fanny TISSEYRE à Gilles CASTY

Absents non représentés : Sylvie NADAL BLIN et Jean-Yves JURCZYK

Désignation du secrétaire de séance (art. L2121-15 CGCT) : François RICHARD

Nombre de membres en exercice : 15	Votes pour : 13
Nombre de membres présents : 12	Votes contre : 0
Nombre de suffrages exprimés : 13	Abstentions : 0
Mode de scrutin : scrutin ordinaire à main levée	Date de la convocation : le 29 janvier 2026

Délibération n°2026_04

MODIFICATION DES DÉLIBÉRATIONS N°2025-38 « TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ VOIES ET RÉSEAUX LOTISSEMENT "LES JARDINS D'ORFÉE" » ET N°2025-39 « CLASSEMENT DES VOIES ET RÉSEAUX DU LOTISSEMENT "LES JARDINS D'ORFÉE" DANS LE DOMAINE PUBLIC ROUTIER DE LA COMMUNE »

Rapport de M. le Maire :

Par délibérations n°2025-38 et n°2025-39 du 16 juillet 2025, le conseil municipal avait décidé à l'unanimité le transfert de propriété et le classement des voies et réseaux du lotissement « Les Jardins d'Orfée » dans le domaine public routier de la commune. À la suite d'une inexactitude dans l'orthographe du nom de ladite voie, il convient de modifier les deux délibérations susmentionnées. En effet il convient de lire « Les Jardins d'Orphée » et non « Les Jardins d'Orfée ».

M. le Maire invite l'Assemblée à se prononcer en faveur de la modification de ces deux délibérations en ce sens.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE

De dire qu'il convient de lire, dans les délibérations n°2025-38 et n°2025-39 du 16 juillet 2025, « Les jardins d'Orphée ».

Fait et délibéré en séance le 4 février 2026.

Le Secrétaire de séance,
François RICHARD



Le Maire,
Gilles CASTY

Envoyé en préfecture le 05/02/2026

Reçu en préfecture le 05/02/2026

Publié le 9/2/2026

ID : 011-211102678-20260204-D2026_04-DE

M. Le Maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (6, rue Pitot 34063 MONTPELLIER CEDEX 2 ; Téléphone : 04 67 54 74 10 ; Fax : 04 67 54 74 50) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>